

**Navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) de type 1100 – Renouvellement du système de propulsion**

**Q12.** Demande de précisions au sujet de la question 3 telle qu'elle a été publiée précédemment – La réponse indique-t-elle une exigence d'installation clé en main?

**R12.** Oui. L'objectif de la demande de soumissions est de conclure un contrat d'approvisionnement et d'installation avec la Garde côtière canadienne (GCC). L'entrepreneur retenu devra accorder des contrats à des sous-traitants pour retirer l'équipement en place puis installer le nouvel équipement, conformément à la description des responsabilités fournie dans la Demande de proposition et aux sections 1.1.4.1 et 1.1.4.2 de l'énoncé de travail. Les navires demeureront la propriété de la GCC, qui supervisera également l'installation à titre de client.